



Règlement particulier - 6^{ème} édition

TOURNOI DE DOUBLE ET MIXTE

BADMINTON DU PAYS VOIRONNAIS

22 et 23 JUIN 2024

TOURNOI

- 1** : Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité du juge-arbitre. Le juge-arbitre de la compétition est **Gilles Dossetto**. Ses décisions sont sans appel. Le Géo est **Salvator Sciascia**.
- 2** : Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le juge-arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ou joueuse, qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
- 3** : Le tournoi est autorisé par la ligue Auvergne-Rhône-Alpes « **AURA** » et par la Fédération Française. De Badminton « **FFBad** » sous le numéro à venir.
- 4** : Le tournoi est ouvert à tous les joueurs autorisés à jouer en seniors (minimes, cadets, Juniors, seniors, vétérans) licenciés à la Fédération de Badminton et classés dans les séries **N2, N3, R4 R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11 et P12**. Les joueurs **NC** sont autorisés à s'inscrire.
- 5** : Les paires seront réparties dans les différentes séries en fonction de la moyenne du **CPPH** des deux joueurs. Il sera tenu compte de l'article 3.2 .1.5 du **RCG** qui précise que « dans un même tableau, le **CPPH** du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 8, alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 128. Cas particulier : Un joueur **NC** ou **P12** ne peut pas participer à un tableau incluant des **D9** ou **PLUS**. Un joueur **P11** ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs **D7** ou **PLUS**. Cet article ne s'applique pas aux compétition référencées et autorisées comme Championnat et aux compétitions par catégorie d'âge (s'adressant aux jeunes et aux vétérans)
- 6** : Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accident ou autres incidents.

INSCRIPTIONS

- 7** : Les inscriptions se font sur Badnet et doivent parvenir au comité d'organisation avant le **mercredi 12 Juin 2024 23H59**.
- 8** : Le montant de l'inscription est de **22 euros** pour un ou deux tableaux.
- 9** : Le nombre maximum d'inscrits est limité à 250 joueurs. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente sera constituée en fonction de l'ordre d'arrivée des inscriptions.

TABLEAUX

10 : Les DH et DD auront lieu le **samedi 22 juin 2024** et les DX le **dimanche 23 JUIN 2024**.

11 : Le tournoi se déroulera au gymnase Everest, Boulevard de Charavines 38500 VOIRON

12 : Dans la mesure du possible, tous les tableaux se joueront en poule de 4 avec 2 sortants. Les joueurs ont la possibilité de s'inscrire dans chacun des deux tableaux.

13 : Les valeurs retenues pour la constitution des tableaux sera la valeur du CPPH, moyenne des deux joueurs de la paire pour le double et le mixte au 13 juin 2024.

Le tirage se déroulera le **jeudi 13 juin 2024**.

14 : Le comité d'organisation, en accord avec le juge-arbitre, peut supprimer les tableaux insuffisamment représentés.

15 : L'ordre des matchs et les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du comité d'organisation et du juge-arbitre. Les matchs peuvent être lancés jusqu'à 1 heure à l'avance par rapport à l'horaire prévu. Les joueurs souhaitant quitter le gymnase en cours de compétition doivent obtenir l'accord du juge-arbitre et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque.

16 : Des matchs de la troisième place pourraient avoir lieu dans certaines séries si cela ne dépasse pas 8 matchs par jour et par joueur.

ARBITRAGE ET COACHING

17 : Le plateau de jeu est uniquement réservé au juge-arbitre, au comité d'organisation et aux joueurs. Des chaises seront mises à disposition des conseillers.

18 : Il sera demandé à chaque joueur et joueuse de faire le tour par le côté extérieur pour accéder aux terrains de matchs et d'échauffements.

19 : En raison de la disposition de la salle et de l'espace entre les terrains, le coaching est interdit en dehors des arrêts de jeu règlementaires. Le coaching est limité à deux conseillers par équipe.

20 : Les matchs sont auto-arbitrés jusqu'aux finales incluses. En cas de litige durant un match, les joueurs peuvent faire appel au juge-arbitre.

21 : Les volants seront à la charge des joueurs. Dans le cas de litige, le volant choisi sera le volant officiel, en vente dans la salle.

Volants plastique : Yonex Mavis 600

Volants plume : Babolat Feather 2

22 : Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes) sera compté faute en jeu et au service.

23 : Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 3 minutes peut-être disqualifié par le juge-arbitre et ce, quelque soit le stade de la compétition.

24 : Les joueurs disposent de 3 minutes de préparation avant le début du match. Ce temps comprend le



test des volants qui doit être fait en premier, la prise de contact du terrain et la mise en tenue.

25 : Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs est fixé à 20 minutes. Il est compté de la fin du dernier point du match jusqu'au début du premier point du match suivant. Le temps de repos ne pourra être réduite qu'avec l'accord des joueurs concernés.

26 : L'utilisation de substance et de tous moyens destinés au dopage est prohibée.

FORFAITS ET REMBOURSEMENTS

27 : En cas de forfait d'une paire, elle peut être remplacée par une paire inscrite et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre d'arrivée de celle-ci et de la série correspondante. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur restant ne pourra proposer (**dans les 24 heures maximum suite au forfait**) qu'un partenaire ne modifiant pas la constitution du tableau.

28 : Deux joueurs privés de leurs partenaires respectifs peuvent constituer ensemble une nouvelle paire, dans les mêmes conditions que celles évoquées précédemment.

29 : Après constitution du tableau, tous joueurs ou joueuses forfaits devra en informer rapidement l'organisateur et le juge-arbitre.

Avant la compétition, la justification du forfait se fait auprès de l'organisateur et du juge-arbitre.

Après la compétition, le justificatif se fait dans le délai de 5 jours auprès de Sophie BLUY

par mail : sophie.bluy@badminton-aura-org

par courrier : Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton 37 Route du Vercors 38500 SAINT CASSIEN
sous peine de 2 mois de suspension de toute compétition.

30 : Tous joueurs, conseillers, doivent respecter les consignes sanitaires en vigueur au jour de l'évènement.

Le comité d'organisation remercie par avance tous les participants qui apporteront leur contribution à la réussite de cette 5^{ème} édition.

TOURNOI DE DOUBLE ET MIXTE BADMINTON DU PAYS VOIRONNAIS

Le juge-arbitre

Gilles Dossetto

Le 6/11/2023